

Rapport d'activités du Conseil de Développement pour l'année 2016



Conseil de Développement
Pays de Grasse





I/ Rapport d'activités

1. Préambule
2. De la constitution du Conseil
3. Des missions du Conseil
4. Du mode de fonctionnement
 5. Les séances plénières
 6. Les séances du Bureau
 7. Session extraordinaire
 8. Groupes de travail
9. Participation du Conseil à des activités extérieures
10. Moyens financiers et humains

II/ Annexes

1. Cartographie : périmètre de la CAPG et périmètre commun avec le PNR des Préalpes d'Azur
 2. Données statistiques
- 

I. Rapport d'activités

1. Préambule

La création du Conseil de Développement de l'Agglomération du Pays de Grasse répond à une obligation légale, fixée en premier lieu selon l'article 26 de la Loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT - dite loi Voynet). Cet article a été complété par l'article 88 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015. Celui-ci stipule :

I.-Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II.-La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement. Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

III.-Le conseil de développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV.-Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V.-Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) reprend in-extenso ce paragraphe.

2. De la constitution du Conseil

Une première réunion informelle a été tenue bien en amont de la création du CdD, le 17 janvier 2015, au cours de laquelle ont été discutées les prémisses d'une charte de fonctionnement du CdD.

Par délibération n° DL20140926_342 passée en date du 26 septembre 2014, le Conseil de Communauté a « approuvé le principe de création du Conseil de Développement de la nouvelle entité Communauté d'agglomération du pays de Grasse ». Le Conseil communautaire a adopté la charte du Conseil de Développement reprenant l'ensemble de ses modalités de fonctionnements.

<p>Le Conseil de Développement a été officiellement mis en place le 7 décembre 2015 par le Président de la CAPG.</p>	<p style="text-align: center;">Installation officielle du Conseil de Développement du Pays de Grasse Le 7 décembre 2015 à 17h30 Espace Jacques Louis Lions Traverse Dupont, 06130 Grasse.</p> <p>Les Conseils de Développement permettent la mise en place d'un espace de travail participatif citoyens sur les projets actuels ou futurs de développement du territoire. Ils ont ainsi pour mission de faire émerger des projets concertés, l'interface entre les élus, les partenaires, les institutions, le grand public et d'alimenter les débats.</p>
--	---

3. Des missions du Conseil

Le Conseil de Développement est un outil innovant de concertation au service des habitants et des élus du Pays de Grasse. Il constitue à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et un organe de propositions à soumettre à la décision du Conseil communautaire.

Être

- ✓ Un lieu d'échanges et de production d'une parole collective.
- ✓ Force de propositions dans la construction des politiques locales à partir de l'expertise citoyenne.
- ✓ Consulté sur l'élaboration du projet de territoire et sur les documents de prospective ou de planification résultant de ce projet.

Objectifs :

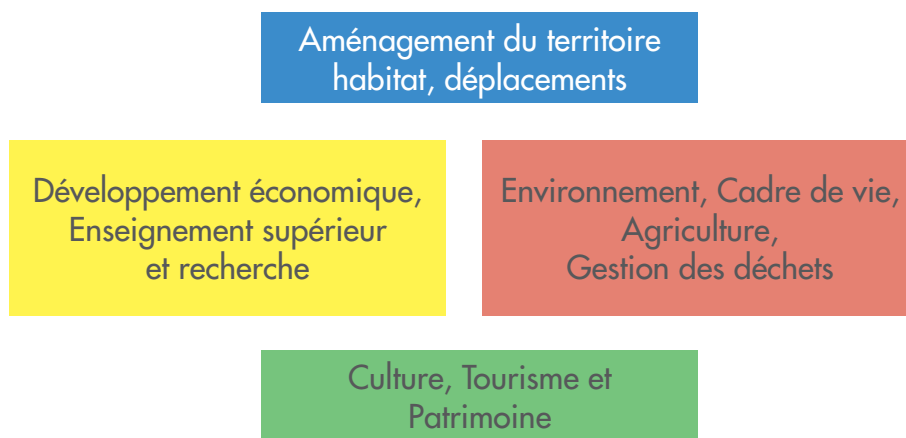
- ✓ Renforcer la concertation locale en associant l'ensemble de la population au projet de territoire.
- ✓ Enrichir la réflexion prospective des élus.

4. Du mode de fonctionnement

Au cours de l'année 2016, les modalités de fonctionnement du Conseil se sont affinées. Lors de la réunion plénière du 24 février, un bureau a été constitué et 4 groupes de travail ont vu le jour. Il a été acté que l'une des premières tâches des groupes serait la définition précise de leur intitulé et de leurs périmètres, étant entendu que l'usage permettrait d'affiner le contenu. Afin d'assurer une cohérence entre les groupes de travail et le bureau, il a été convenu que les présidences de groupe seraient dévolues à un membre du bureau.

Au final, le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est constitué d'une assemblée plénière de 24 membres, d'un bureau de 6 membres et de 4 groupes de travail thématiques où se sont répartis les membres ; ceux-ci peuvent faire partie de deux groupes.

Un Conseil structuré à partir de quatre commissions thématiques



En rythme de croisière, il a été décidé que le Conseil se réunirait en sessions plénières au moins une fois par trimestre, et le bureau mensuellement. Pour des raisons de commodité, les réunions s'effectuent à la CAPG, mais d'autres lieux sont possibles. En particulier, il a été retenu que la session plénière de juin devrait s'effectuer sur une commune de l'agglomération autre que celle de Grasse, et plus particulièrement sur une commune du moyen ou du haut pays.

La fréquence de réunions des groupes de travail est laissée à la discrétion de leurs présidents.

5. Les séances plénières

Le Conseil s'est réuni 7 fois en sessions plénières : les 23 janvier, 24 février, 21 avril, 18 mai, 25 juin, 7 septembre et 1^{er} décembre 2016.

La démarche privilégiée a été l'alternance de sessions de formation et d'informations.

Au cours de ces séances, les membres ont pu s'organiser comme vu précédemment, se familiariser avec les activités des services de la CAPG et entendre des orateurs extérieurs sur des sujets en rapport avec les thématiques débattues:

- ✓ ressources énergétiques et renouvelables,
- ✓ économie sociale et solidaire,
- ✓ usages du numérique dans et pour le social.

Au niveau communication, le Conseil a validé sa charte graphique, a produit sa première Newsletter ainsi que les éléments de création d'une page Facebook.

<http://www.paysdegrasse.fr/newsletter-conseil-de-developpement-du-pays-de-grasse>

Des séances plénières au contenu diversifié

- La session du 23 janvier, la toute première du Conseil, a permis de construire le cadre commun de réflexion et d'action.
- La session du 24 février a été dédiée à l'organisation concrète du Conseil : bureau, groupes de travail. Le Conseil a pu entendre les responsables du Conseil de Développement du PNR Préalpes d'Azur (administrateurs du conseil proprement dit et de son conseil scientifique) pour prendre connaissance de leur mode de fonctionnement et des enjeux du Parc, dont le périmètre regroupe les communes de la CAPG.
Voir carte des communes CAPG/PNR en annexe.
- La session du 21 avril a été consacrée à la mise en cohérence des travaux du Conseil et ceux des services de la CAPG, avec en toile de fond le projet de territoire.
- La session du 18 mai s'est tenue à Auribeau, en présence du maire de la Commune, vice-Président de la CAPG en charge du projet de territoire et a permis un échange sur ce dernier.
- La session de 25 juin s'est tenue à Valderoure, en présence du maire de la Commune, les travaux du matin étant ouverts au public. Cette manifestation a été l'occasion pour le Conseil de dévoiler sa toute nouvelle plaquette de présentation.



- La session du 7 septembre a permis d'effectuer un premier tour de table autour de la lettre de saisine du président de la CAPG portant sur le projet de territoire, et devant être rendu pour la fin du premier trimestre de 2016.
- La session du 1^{er} décembre a été consacrée à la discussion et à l'adoption de l'avis rendu par le Conseil sur la saisine portant sur le projet de territoire. Cet avis, avec les annexes, a été transmis officiellement le 29 décembre 2016 au Président de la CAPG.

Au cours de ces différentes sessions, des points généraux portant sur l'actualité de la CAPG ou sur l'actualité locale ont été abordés et des informations diverses échangées.

Les compte-rendus de ces séances sont disponibles sur le site du Conseil de Développement, ouvert sous la forme d'un onglet spécifique sur celui de la CAPG :

<http://www.paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-pays-de-grasse>

Les membres du Conseil ont tous reçus des identifiants pour leur permettre l'accès aux documents internes, non publics, sur la plateforme Polaris de la CAPG.

6. Les séances du Bureau

Le bureau, constitué le 24 février, s'est réuni les 25 mars, 27 avril (en présence du Président de la CAPG, du Directeur des services et de son Adjoint), 18 juillet, 29 septembre, 27 octobre et 24 novembre.

Au cours de ces sessions, le bureau a notamment procédé à des avis sur les candidatures de nouveaux membres, à des échanges d'informations (sur les conseils citoyens, sur les journées organisées à Aix par Territoires Citoyens...), a discuté des outils de communication (logo, format de la Newsletter...), a débattu des remontées des groupes de travail, a préparé les séances plénières...

PS : il a été décidé en bureau que si une association devenait membre du Conseil, celle-ci serait représentée par au plus deux membres, un titulaire et un suppléant.

7. Session extraordinaire

A l'invitation du Président de la CAPG, le bureau dans son ensemble a présenté une première esquisse des travaux du Conseil devant le Bureau des maires du Conseil Communautaire, le 22 avril 2016.

8. Groupes de travail

Les groupes se sont réunis à plusieurs reprises et à leur convenance au cours de l'année 2016 et ont produit une première réflexion dans le cadre des débats en cours sur le projet de territoire. Ces réflexions ont été transmises en Annexes de l'avis donné sur le projet de territoire.



Groupe de travail Culture, tourisme et patrimoine.

9. Participation du Conseil à des activités extérieures

Le Président, accompagné ou non de membres du Conseil, a participé aux réunions suivantes :

- Colloque Interentreprises sous l'égide du Conseil de Développement de la CASA (Valbonne-Sophia/Antipolis): « les entreprises et leur territoire » le 19 mars 2016 (Jean Pierre Rozelot, Catherine Brun et Cédric Léo) ;
- Assemblée générale du Conseil de Développement du PNR le 30 avril 2016 à Gréolières (Jean-Pierre Rozelot) ;
- Colloque sur les « Conseils de Développement et Conseils citoyens : mêmes combats ? » le 26 novembre 2016 à Aix en Provence organisé par Territoires citoyens, association qui regroupe les Conseils de Développement de la région PACA (Jean-Pierre Rozelot, Silouane Faxel).

Le Président de la CAPG et le Président du Conseil ont reçu le 10 octobre 2016 les présidents des conseils de développement voisins (CASA, PNR, Dracénie, Paillons) pour un Conseil d'administration de Territoires Citoyens.



Conseil d'administration de Territoires citoyens à la CAPG le 10 octobre 2016

10. Moyens financiers et humains

Il a été demandé en début d'année 2016 une subvention à la Région pour le fonctionnement du Conseil, en appuyant sur le volet « mise en place », mais celle-ci n'a pas été retenue.

Le Conseil ne dispose pas de budget propre et émarge sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Celle-ci met à disposition un agent dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement.

Le Conseil utilise gratuitement des espaces de travail et salles de réunion de la CAPG.

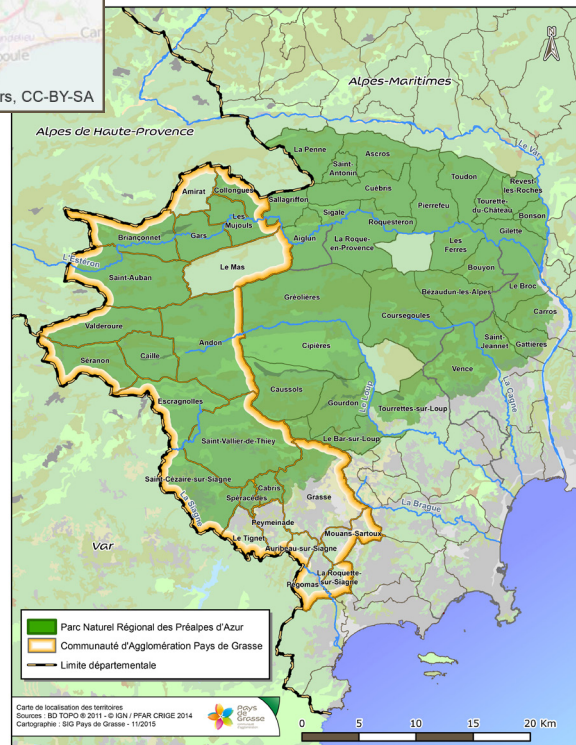
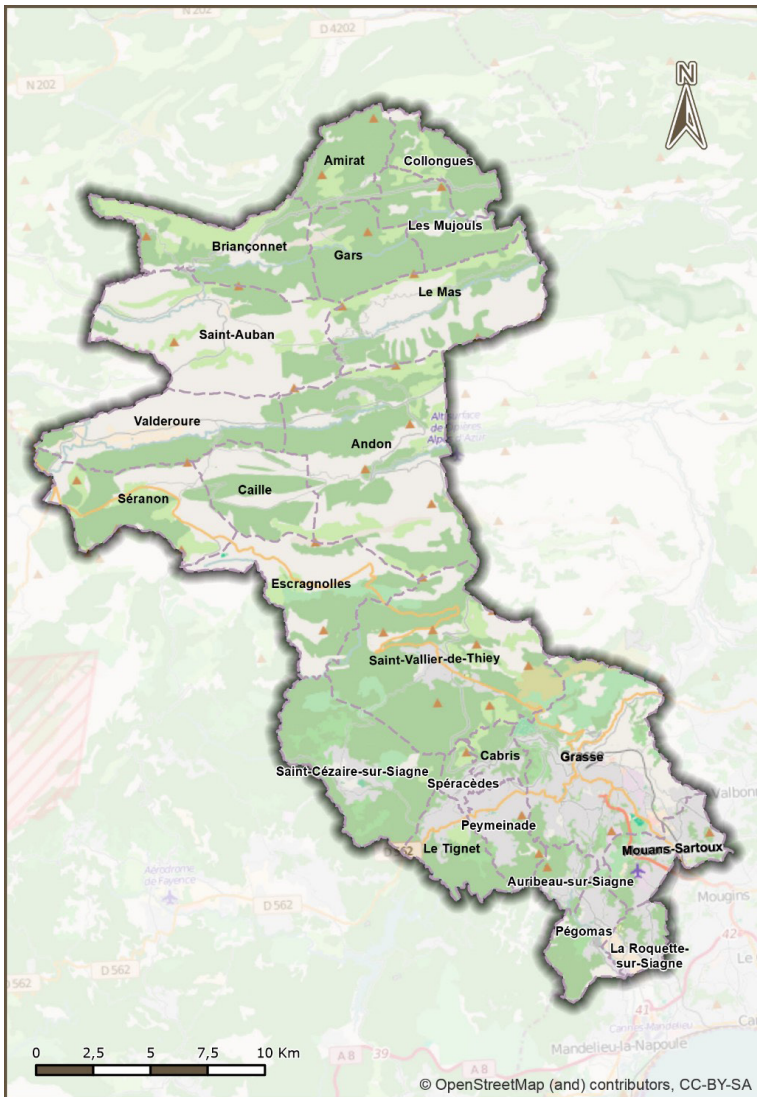
Le Conseil a adhéré à Territoires Citoyens, pour un coût de 150 euros. Le Président a été élu administrateur du Conseil d'administration de cette association.

Le Conseil s'est signalé dans la base de la structure « Coordination Nationale des Conseils de développement », qui donne des outils et des renseignements utiles pour mettre en œuvre les dispositions de la loi. On trouve aussi de nombreuses informations sur les autres conseils de développement en France :

<http://www.conseils-de-developpement.fr/base-connaissances/>

II. ANNEXES

I. Carte de la CAPG et carte avec le PNR.



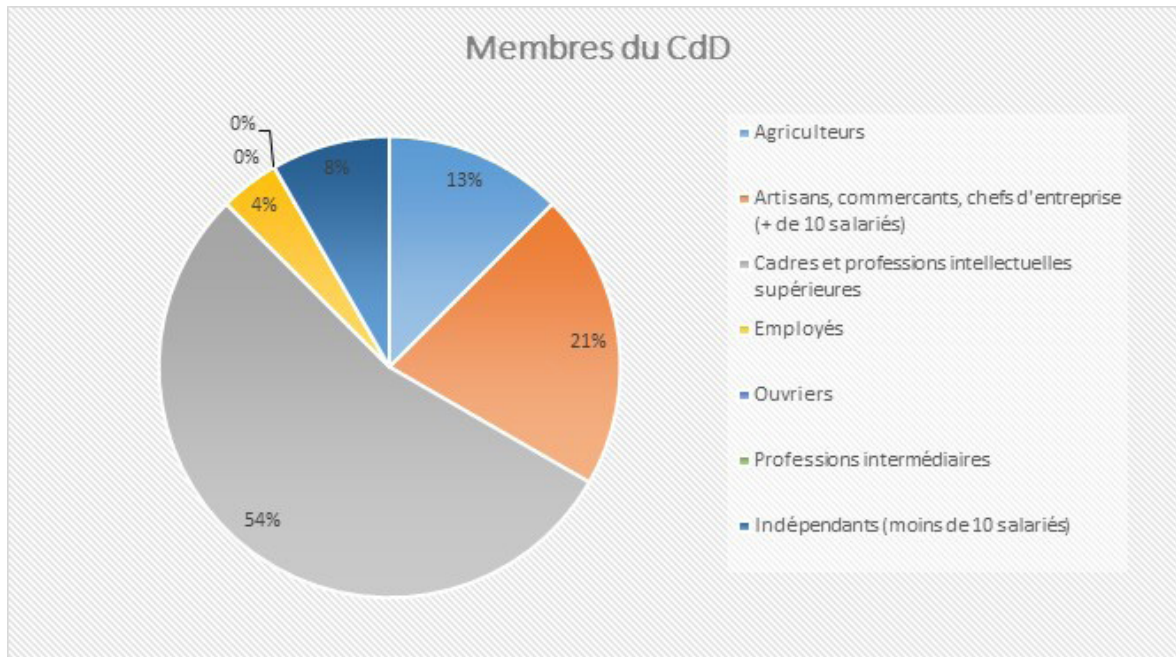
2. Données statistiques

A - Présentation de la CAPG

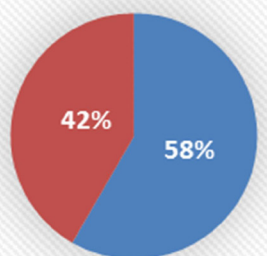
- 23 communes
- 490 km² / 9% du territoire des AM
 - 82 % d'espaces naturels (principalement composés de forêts)
 - 4 % d'espaces agricoles - 2 % AM
 - 14% d'espaces artificialisés - 9 % AM
- 103 907 habitants en 2016 (pop totale Insee) / 9,4% de la population des AM en augmentation.
- 207 hab/km² / 61 % de la population concentré sur 12 % du territoire.
- Un territoire jeune et familial.
- Un territoire attractif pour les jeunes actifs, dans un département en décroissance démographique.
- 33 100 emplois, taux d'emploi de 0,76 % / 8% des emplois des AM.
- 54 000 logements / 7% des logements des AM dont 43500 résidences principales / 8% des RP des AM
- 380 000 déplacements journaliers dont 130 000 en relation avec l'extérieur (60 000 avec Cannes, 45 000 avec la CASA).
- Une offre en transport Urbain en développement.
- 63 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence (06:50% et près de 40% srtent de la CAPG.
- Un réseau routier encore non totalement adapté et présentant des zones de saturation (problèmes de fonctionnement interne, accès et contournement Grasse, Siagne...) Des projets routiers en cours.
- 5 % des ménages en précarité énergétique en 2012; 32 % à l'horizon 2025.
- 19 % de la population est en «zone blanche du haut débit internet» (débits internet < à 2 Mbits/s), dont 28 % sur les communes ex-CCTS et ex-CCMA.

B - Membres du Conseil de Développement du Pays de Grasse Éléments statistiques

Ventilation selon la Profession



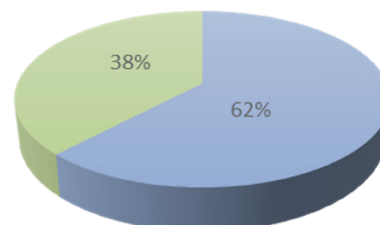
Activité professionnelle des membres du CdD



■ Actifs ■ Non Actifs

Répartition par sexe des membres du CdD

■ Hommes
■ Femmes



Le Bureau du Conseil de Développement

(année 2016)

Président: Jean-Pierre Rozelot

Elu référent: Jean-Marc Délia, Maire de St Vallier de Thiey

Chargée de mission: Silouane Faxel, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

Vice-Présidente : Mme Catherine Brun

Vice-Président: M. Jean-Yves Tussy

Membres : MM. Pierre Fabre, Philippe Massé, Eric Monvoisin

Liste des Commissions du CdD au 31/12/2016

Commission « Environnement, Cadre de Vie, Agriculture, Gestion des déchets »

Membres : Nicole CARLAVAN, Georges CAUVIN, Maxime COULLE, Pierre FABRE, Geneviève FONTAINE, Jacqueline MAYCHMAZ, Gregory BERTRAND, Jacques PILATI, Geneviève CAMPODONICO, Jean-Noël RAYNAUD.

Commission « Aménagement du Territoire, de l'habitat et des Déplacements »

Membres : Catherine BRUN, Jacques BALLESTRA, Renaud DUMAS, Gregory BERTRAND, Joëlle FAGUER, Guillaume COLLET, Florent LEREBOUR.

Commission « Développement économique, Enseignement Supérieur et Recherche »

Membres : Nicole CARLAVAN, Geneviève FONTAINE, Cédric LEO, Philippe MASSÉ, Rachid OUALHADJ, Jean-Pierre ROZELOT, Gregory BERTRAND, Jean-Yves TUSSY.

Commission « Culture, Tourisme et Patrimoine »

Membres : François CHOLLET, Audrey FUNEL, Dominique GUYOT-PETIT, Audey JARRY-BORTOLINI, Marion LUIGI, Jean-Claude MATHIGOT, Geneviève CAMPODONICO, Eric MONVOISIN.

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Sépard
06130 Grasse

Tel : 04 97 05 22 00
Fax : 04 92 42 06 35

www.paysdegrasse.fr

